

Editorial N° 69.

Le CDFD a élu Philippe DORMAGEN, à l'unanimité pour remplacer Yves LEMAL au secrétariat départemental de notre fédération.

Il sera le nouveau directeur de publication de Chorus qui marque depuis la création de la FSU 71 en octobre 1993 la vie de la section départementale

Dès le 6 décembre 1993 les professions de l'Éducation choisissaient de faire confiance très majoritairement à la FSU et ses syndicats nationaux.

Cette confiance a été renouvelée, étendue et amplifiée depuis. En mars 1994 Mâcon hébergeait le Congrès Fondateur de la Fédération Syndicale Unitaire, toute la Saône et Loire se mobilisait pour la réussite de cet événement qui marque, depuis, le paysage syndical français.

Que de chemin parcouru : la FSU est présente aujourd'hui dans toutes les fonctions publiques. Elle est la première organisation dans son secteur. En janvier 2007, le congrès national FSU se tiendra à Marseille. La section départementale tiendra congrès à Chalon le 15 et 16 janvier. Ces congrès seront déterminants pour les orientations fédérales des 3 prochaines années.

La rentrée 2006, qui commence par une action unitaire dans l'éducation sera pour tous les adhérents de la FSU un nouveau rendez-vous de mobilisation. Prenons des forces, d'ici là :

Bonnes vacances à toutes et tous.



Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.

Sommaire :

Edito (page 1)

Rentrée 2006 : Vigilance (page 2)

Actualité (page 3)

Immigration choisie ou immigration kleenex (p4)

Le directeur de l'Assédic au CESR (page 4)

Chômage et statistiques (page 5)

Appel de la LDH (page 6)

En mémoire de Roger SOUDEILLETTE (page 6)

Convention ANPE-UNEDIC (page 7)

EDUCATION : grève en septembre (page 7)

Fête altermondialiste (page 8)

Publicité CME (page 8)



Organe de la Fédération Syndicale Unitaire de Saône & Loire 2 rue du Parc 71100 CHALON/SAONE

Imprimé par nos soins, Directeur de publication : Yves LEMAL. ** Trimestriel. ** Prix au N° 1 €

Tel : 03 85 43 69 69 Fax : 03 85 43 69 70 *** Juin-Juillet 2006 *** Numéro 69

RENTREE 2006 : Vigilance !

En janvier 2006, lors de la préparation de rentrée, le rectorat annonçait un retrait de 26,5 ETP (Equivalent Temps Plein) pour les collèges de Saône-et-Loire, en mars à l'issue du CTPD (Comité Technique Paritaire Départemental) on déplorait la suppression de 45 postes pour 10 créations seulement, soit un solde de -35 postes « définitifs ». Une certitude, l'effectif moyen par division augmentera à la rentrée!

Pour les lycées d'enseignement général et technologique de Saône-et-Loire, la note sera encore plus salée : 55 suppressions de postes pour 4 créations, soit un solde de -51 postes définitifs (du jamais vu !)...avec hélas la même certitude qu'en collège, en y ajoutant la disparition de certaines formations ! L'enseignement professionnel n'est pas non plus épargné.

Une lecture attentive de la circulaire de rentrée parue au BO du 31 mars 2006 montre que le collège est désormais essentiellement appréhendé sous l'angle du socle commun. « Il doit conduire chaque élève à acquérir les connaissances et les compétences de ce socle » : voilà le but affirmé du collège. Pour y parvenir plusieurs dispositifs sont prévus et mis en place dès la prochaine rentrée.

Ainsi les PPRE – programmes personnalisés de réussites éducatives – s'adresseront dès septembre en priorité aux élèves de sixième qui redoubleront. Pour cette action, pas de moyens nouveaux et spécifiques. Il est juste recommandé d'utiliser les deux heures d'Aide au Travail Personnalisé ou la demi-heure non affectée au cycle central !

Les dispositifs en alternance en quatrième peuvent « être proposés à un petit nombre d'élèves volontaires d'au moins 14 ans en voie de décrochage ». On voit bien là le désir d'accompagner voire de concurrencer le dispositif « promu » par la loi dite Borloo et plus connu sous l'expression apprentissage junior !

L'option découverte professionnelle 3 heures – DP3 – devrait être proposée à l'ensemble des collèges de Saône-et-Loire. Rappelons qu'elle « ne doit pas être réservée à un public spécifique mais offerte à tout élève comme toutes les autres options facultatives ». Elle ne saurait donc être l'occasion de rassembler les élèves les plus en difficulté dans on ne sait quelle filière.

Des nouveaux programmes sont prévus en maths, SVT et Sciences Physiques au niveau 5^{ème} et pour l'enseignement des langues étrangères le BO du 8/06/2006 envisage la possibilité « de

groupes différenciés constitués à partir de plusieurs classes ». On voit là encore la volonté réaffirmée de « rénover », « simplifier » et « moderniser » en faisant des économies !

Un groupe de travail se réunira le mercredi 5 juillet à l'Inspection Académique pour examiner les derniers ajustements de moyens pour la rentrée 2006 en collège. Inutile de préciser que ces moyens sont notoirement insuffisants dans le contexte d'économies que nous venons d'illustrer.

Ce même contexte de pénurie s'observe dans les lycées où l'on retrouve notamment pour les langues vivantes l'implantation de plus en plus préconisée de groupes de compétences en conformité avec le cadre européen commun pour les langues – CECRL – qui permettent parfois d'hasardeux regroupements ...et de substantielles suppressions d'heures d'enseignement.

La circulaire de rentrée pour les lycées insiste sur la nécessaire amélioration de l'information sur l'orientation en vue notamment d'améliorer les flux d'étudiants vers les études scientifiques et en particulier d'augmenter la proportion de filles dans ces filières.

En ce moment a lieu un audit sur la grille horaire des enseignements en lycée. Cet audit part du constat que ces horaires sont trop lourds pour les élèves rejoignant ainsi la pratique actuelle concernant le collège qui voit ses horaires diminuer – l'horaire de cinquième est désormais à 25h30 et celui de quatrième à 28h30 en baisse tous les deux d'une demi-heure -. Au nom d'une prétendue « rigidité » qui ne laisserait pas de place à l'innovation pédagogique, on taille dans les options qu'on juge alors peu rentables.

On le voit bien dans un système qui doit fonctionner avec d'autant plus de souplesse qu'il dispose de moins en moins de moyens, et au moment où les annonces récentes sur le budget 2007 prévoient un retrait d'au moins 15 000 postes dans la Fonction Publique dont la moitié dans l'Education, ce sont nos conditions de travail et nos statuts qui sont encore clairement mis en cause dès la prochaine rentrée. Dès septembre, le Conseil Départemental du SNES/FSU fera donc un point de situation et examinera les meilleurs moyens de faire avancer la défense du service public d'éducation et de ses personnels.

(Informations recueillies par Bruno Himbert, William Exertier, Hélène Coumba et Guy Poncin du secrétariat du SNES 71)



Syndicat National
des Enseignants
de Second Degré

Actualité

Communiqué de presse (28 juin 2006)

La FSU condamne vivement l'incursion de l'armée israélienne dans le sud de la bande de Gaza.

Alors que le Hamas semble prêt, sous la pression internationale et celle du Président Mahmoud ABBAS, à reconnaître enfin l'existence d'Israël, l'emploi démesuré de la force perpétue le climat de haine entre les deux peuples.

Tout chantage autour de la vie d'un homme est odieux et le soldat franco-israélien détenu par des groupes armés palestiniens doit être libéré sans condition.

Cependant, l'annexion et la colonisation israélienne des territoires palestiniens par la construction d'un mur au prétexte d'une sécurité qui ne pourra être obtenue que par la reconnaissance mutuelle et la négociation entre les deux peuples donne aux extrémistes palestiniens et, au delà, à un peuple privé de libertés et de moyens de subsistance des arguments supplémentaires pour s'enfoncer dans la haine et la surenchère terroriste.

La FSU demande au gouvernement français de s'engager avec force pour faire reconnaître aux deux parties leur droit mutuel à exister, et dans l'immédiat d'user de son autorité, y compris en incitant les instances européennes à agir en ce sens, pour qu'Israël se retire des territoires envahis et entame enfin un véritable processus de négociation avec les autorités palestiniennes en vue d'un règlement des éléments du conflit.

Communiqué de presse

La FSU proteste contre la décision de la Cour d'Appel d'Orléans qui, en condamnant notamment Jean-Emile SANCHEZ, ancien porte-parole de la Confédération Paysanne, à la prison ferme, infirme la décision de première instance, en l'occurrence la relaxe des 49 faucheurs volontaires d'OGM au titre de l'état de nécessité.

Cela marque un brutal revirement de la justice sur une question citoyenne qui, pour la FSU, relève de la santé publique.

La FSU réaffirme sa demande d'un débat citoyen sur ces questions et condamne la pénalisation du mouvement social, comme elle condamne les tentatives d'intimidation exercées par le Ministère public à l'encontre des journalistes de France 3 qui ont couvert le procès.

Communiqué de presse FSU

« Projet de loi sur la prévention de la délinquance »

Le projet de Loi sur la prévention de la délinquance, présenté ce jour en Conseil des ministres par le ministre de l'intérieur est un empilement de dispositions pénales qui instaure un contrôle social généralisé. Il contient l'ensemble des mesures dénoncées depuis janvier 2004 par les professionnels intervenants dans le secteur social et éducatif.

La FSU dénonce ce projet qui n'a fait l'objet d'aucune concertation « sérieuse » ni avec les syndicats, ni avec les associations professionnelles et qui n'a pas pris en compte non plus l'avis du Conseil Supérieur du Travail social émis le 10 Juin 2006. Encore une fois le gouvernement organise le passage en force d'un projet de loi qui privilégie une orientation répressive voire sécuritaire, dénoncée par les organisations de défense des droits de l'homme.

Le Maire deviendrait le destinataire de toutes les informations confidentielles qui devront lui être transmises par les travailleurs sociaux. Il peut mettre en place un « accompagnement parental » dans le cadre d'un conseil des droits et des devoirs des familles, dont la création comme les Conseils de Préventions de Délinquance sont rendus obligatoires dans les villes de plus de 10 000 habitants.

Le secret professionnel est ainsi remis en cause par l'obligation de « partager l'information entre professionnels » et la transmission de toutes les informations aux Maires. Le Maire devient le généraliste de l'action sociale et à ce titre doit tout connaître.

Le projet de loi surfe sur la délinquance des mineurs et le thème de l'insécurité pour renforcer les mesures répressives et notamment remettre en cause, une nouvelle fois, l'ordonnance de 1945. La responsabilité des mineurs est fixée à l'âge de 13 ans. De nouvelles peines telles que le placement dans un établissement scolaire éloigné du domicile et l'exécution de travaux scolaires suppriment le caractère éducatif de la prévention en direction des mineurs et introduisent le travail scolaire « comme peine de substitution ».

Ce projet de loi rompt définitivement avec les principes de solidarité et de droits et fait porter sur les personnes les plus fragilisées socialement la responsabilité de leur situation. Il dédouane ainsi le gouvernement de faire le choix d'une politique sociale et éducative ambitieuse.

Pour la FSU, il est urgent de construire d'autres réponses pour répondre à la crise sociale qui atteint une partie de plus en plus grande de la population, dans une réelle logique de prévention..

IMMIGRATION CHOISIE

OU IMMIGRATION KLEENEX ?.

.La nouvelle loi présentée par le ministre de l'Intérieur, candidat à la présidentielle, se révèle de plus en plus complexe comme si l'objectif visé était de rendre impossible aux associations, aux avocats de trouver des recours pour faire reconnaître le droit des migrants à résider sur le territoire.

C'est ainsi que dans les dernières semaines des centaines de jeunes se sont retrouvés en situation d'être expulsés alors qu'ils étaient inscrits régulièrement dans les établissements scolaires. Le réseau éducation sans frontière (RESF) dont la FSU est partie prenante, et d'autres associations ont engagé une très forte mobilisation pour obtenir des sursis et une régularisation de la situation de ces jeunes. Le ministre de l'intérieur a consenti quelques reculs mais la philosophie de sa loi reste la même. Clef de voûte du dispositif, la carte « *compétences et talents* » censée incarner « *l'immigration choisie* » vantée par le ministre.

Cette volonté de piller les ressources humaines qualifiées des pays en développement au profit de filières ou de zones géographiques sélectionnées par l'autorité administrative n'assurera nul-

lement aux titulaires la sécurité de séjour et la régularisation. Cela permettra surtout d'admettre des travailleurs jetables à tout moment et qui, une fois « *libérés* » par leur employeur, iront grossir les rangs des sans-papiers.

Le nouveau texte de loi, se conforme, de ce point de vue, parfaitement aux choix de société du gouvernement actuel soutenu par le Medef. « *L'immigration choisie* » du ministre de l'intérieur vise l'utilisation ponctuelle et conjoncturelle d'une main d'œuvre dont on peut se débarrasser dès que les conditions économiques sont modifiées. Ce faisant, le ministre de l'intérieur invente « *l'immigration Kleenex* » dans la même logique que le CPE ou le CNE, c'est-à-dire celle de la précarité généralisée pour la jeunesse du territoire ou immigrée.

Cette loi inique est à mettre en relation avec la suppression des crédits aux associations de terrain, la démolition des mécanismes de protection sociale, les attaques contre le code du travail et les services publics.

La FSU saura prendre toutes ses responsabilités pour que ce texte subisse le même sort que celui sur le CPE !

LE DIRECTEUR DE L'ASSEDIC BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE AU CESR

Le directeur de l'assedic Bourgogne / Franche-Comté est venu présenter au CESR le 14 juin à Autun le fonctionnement de son institution et en particulier celui des dépenses actives, c'est à dire celles qui ont pour objectif de réduire la durée d'inscription des Demandeurs d'Emploi (aides aux entreprises, aides à la formation).

Pour la FSU, Philippe Dormagen lui a posé la question suivante :

« Vous avez dit : « *l'Assedic adopte des méthodes du privé au secteur social* ». Déjà appliquer les méthodes du privé au social, c'est inquiétant. Ensuite, on constate en effet que le principal objectif de l'assedic est un objectif financier. Mais d'un point de vue social global, est-ce que ces pratiques

sont profitables pour l'ensemble de la société ? En effet, tous les efforts de reclassement de l'Assedic sont concentrés sur les Demandeurs d'Emploi indemnisés, ce qui ne correspond qu'à la moitié de l'ensemble des Demandeurs d'Emploi. Dans une société où tout le monde est en concurrence, ces réussites de reclassement se font au détriment des Demandeurs d'Emploi les plus en difficulté, ceux qui n'ont plus d'allocations chômage, ceux qui ont plus de 2 ans de chômage, ceux qui sont au RMI. »

Cette question n'attendait pas vraiment une réponse, et la réponse fut à la hauteur de l'attente, sans consistance.

CHOMAGE ET STATISTIQUES

Cela fait bientôt trente ans que je travaille à l'ANPE, et à peu près autant que je me méfie des statistiques produites par cet organisme, et surtout de leur utilisation. Cette expérience m'a aussi rendu méfiant vis à vis de toutes les statistiques.

Je viens de découvrir que je ne suis pas le seul. Une association s'est créée en juin 1993, elle s'appelle « Pénombre » et a un site internet :

L'association Pénombre propose un espace public de réflexion et d'échange sur l'usage du nombre dans les débats de société: justice, sociologie, médias, statistiques.

Comme j'aime parfois m'éviter du travail, plutôt que de rédiger un texte construit, j'ai préféré piocher dans ce site internet des passages qui confortent mes analyses. **Si les exemples ne sont pas d'actualité récente, ils sont toujours valables, on peut trouver les mêmes en 2006, on trouvera les mêmes en 2007, ...etc...**

Désinformation : « un jeune de moins de 25 ans sur quatre est au chômage ». Or cela est purement et simplement faux nous explique P. Krief: "Pourquoi? Tout simplement parce qu'en réalité, c'est 1 jeune (de 15-24 ans) sur... 13 qui est au chômage [...]. D'où vient alors ce chiffre épouvantail d'un jeune sur 4 au chômage, brandi à qui mieux mieux? Il vient du fait ... que sur 4 jeunes qui travaillent ou recherchent un emploi (c'est-à-dire font partie de la population active) 3 travaillent effectivement, tandis que 1 recherche un emploi »

Comparaisons : « Les statistiques du chômage se prêtent difficilement à des comparaisons internationales car elles appartiennent à un domaine trop souvent obscurci par l'importance des enjeux socio-politiques qu'il soulève. Avant de s'aventurer dans une telle comparaison, il est donc indispensable de définir clairement le numérateur et le dénominateur sur la base desquels le taux de chômage sera calculé et d'appliquer les mêmes définitions à tous les pays étudiés, Bonne chance... »

Quel titre ? : « "plus de la moitié des allocataires sortent du RMI vers un emploi précaire". Il y a une grosse différence avec le "plus de la moitié des sorties se font grâce à l'emploi" de l'INSEE »

Approximation : « Le nombre de chômeurs inscrits à l'ANPE a baissé de 40 000 en novembre 2000. Toute la presse commente l'événement. La ministre de l'Emploi, lyrique, qualifie même l'an 2000 de "meilleure année du siècle en termes de créations d'emplois" (espérons qu'elle parle du siècle écoulé et non du siècle à venir). Mais, Le Figaro (30 décembre) titre "le chômage baisse de 0,2 %" . Rapide calcul mental : il y a encore un peu plus de 2 millions de chômeurs ;40 000, ça fait 2 % et non pas 0,2 %. Le Figaro est un peu chiche...

Explication. Le *taux* de chômage, c'est-à-dire le rapport du nombre de chômeurs au nombre de salariés, est passé de 9,4 à 9,2 %. Voilà le -0,2 annoncé. »

Chômeurs irréductibles : « Commentant les dernières statistiques du chômage, La Croix (1er mars 2000) signale que la baisse du taux de chômage "approche peu à peu d'un taux d'équilibre voisin de 8,5%". Et, d'expliquer que c'est, selon l'OCDE, "le taux de chômage structurel ou incompressible au dessous duquel on ne peut descendre sans provoquer des tensions inflationnistes."

Les deux millions et quelques de chômeurs qui resteront lorsqu'on aura atteint ce seuil seront très fiers de contribuer à l'équilibre de l'économie. On pourrait leur donner l'ordre du Mérite. »

EN CONCLUSION : « Les ministres de l'économie et du travail des sept grands pays industrialisés se sont séparés, mardi 15 mars 1994 à Detroit, sur un triste constat : aucun d'eux n'a de solution miracle au chômage et à la pauvreté dans les pays riches. Seule décision: ils vont demander à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) de **mieux compter les chômeurs.** »

Pour ma part, il me semble plus important d'aider un demandeur d'emploi à trouver un travail ou une formation que de savoir s'il y a 9,4 ou 9,6% d'inscrit à l'ANPE. Il ne faut pas oublier non plus que les $\frac{3}{4}$ des RMIstes ne sont pas inscrits à l'ANPE. Une prochaine fois, j'essayerai de me pencher sur les statistiques concernant les RMIstes.

Philippe DORMAGEN

Roger Soudeillette nous a quittés le 1^{er} Mars 2006 au terme d'un combat exemplaire contre la maladie. Pour tous ceux qui l'ont côtoyé, Roger était une figure hors du commun : militant syndical, associatif, coopératif, profondément engagé au service de l'Ecole publique et laïque.

EN MEMOIRE DE ROGER SOUDEILLETTE

Roger,

Roger, un professeur toujours disponible,

Roger, un militant syndicaliste depuis toujours,

Roger, un militant de la vie associative,

Roger, un militant de l'Education Populaire,

Roger, un ami. Roger était tout cela.

Professeur, au Collège de Chagny, il a toujours été disponible pour les élèves, et surtout les plus en difficulté; quel travail effectué avec les collègues en direction des CPA, des CPPN, des 4^e d'aide et de soutien, et tous les autres!

Il a été disponible et attentif aux stagiaires qu'on lui confiait.

Syndicaliste, il savait écouter les arguments des uns et des autres, puis synthétiser, et aussi calmer une discussion, et enfin donner des avis et propositions solides. Pilier du Conseil d'Administration du Collège dans toutes sortes de circonstances faciles ou bien houleuses, il a toujours su être un défenseur de nos idéaux laïques, professionnels, en faveur de l'évolution telle que nous la voulons pour notre Ecole publique. Que de combats nous avons menés pour le collège! Il était notre mémoire!

Militant de la vie associative, il a été un membre fondateur, puis membre actif, vice-président des amis de l'Ecole laïque depuis le début (plus de 20 ans).

Militant de l'Education Populaire, il s'occupait du Foyer Coopératif, espace de citoyenneté pour les élèves; il était actif au sein de l'OCCE.

Animateur et Directeur de centre de vacances, puis du Centre aéré de Chagny, le secteur de la jeunesse le passionnait, et les jeunes lui rendaient bien cet attachement.

L'Education Populaire, c'était aussi son militantisme avec le CEMEA depuis des années. Que de stages de formation d'animateurs et de directeurs nous avons menés ensemble! Membre du Conseil d'Administration des CEMEA de Bourgogne jusqu'aux limites du possible, là aussi son idéal laïque s'exprimait.

Roger, c'était un "calme actif", un Sage qui savait prendre le temps de la réflexion.

C'était aussi un ami sûr dans les bons et les mauvais moments de la vie.

Merci Roger. Salut à toi.

Salue nos amis que tu croiseras.

Marie-Claude Roblet, professeur (en retraite) du Collège de Chagny, collègue de Roger sur tous ces terrains.

“Chasse aux enfants : notre conscience nous interdit d'être complices”

Appel de personnalités à l'initiative de la LDH

Quelle conscience humaine peut accepter que des policiers se saisissent d'enfants de 3 et 6 ans dans leur classe pour les enfermer dans un commissariat et les expulser à l'aube avec leur mère parce qu'ils n'ont pas respecté les procédures édictées par les États ?

C'est pourtant ce qui vient de se passer au Mans. Aucune loi, aucune politique ne peuvent conduire à un tel déni d'humanité. Nous avons la nausée devant la multiplication de ces situations où des enfants, des adolescents sont les premières victimes d'une politique devenue folle.

Ce ne sont pas les valeurs de la France que nous connaissons et que nous aimons qui s'expriment dans cette violence. Nous n'acceptons pas que l'on tente de nous berner en laissant croire que quelques centaines de personnes bénéficieront de mesures de faveurs, selon des critères absurdes, alors que ce sont plusieurs milliers de familles qui sont concernés.

Nous n'acceptons pas que les vacances scolaires deviennent le temps où s'ouvre la chasse à l'enfant.

Nous savons que dans toute société démocratique la loi est la règle qui s'impose à tous. Mais nous savons aussi que lorsque la loi viole des principes aussi élémentaires, c'est notre devoir de citoyens, notre devoir de conscience de ne pas s'y plier. C'est pourquoi, avec toutes les femmes et tous les hommes du Réseau éducation sans frontières, la Ligue des droits de l'Homme appelle à violer cette loi. Tant que celle-ci ne sera pas changée, nous nous opposerons aux mesures d'expulsion et nous offrirons aide et protection à ces familles.



Grève en septembre dans l'éducation nationale

Le budget 2007 poursuit l'entreprise de dégradation du service public d'éducation. Aux dizaines de milliers de postes supprimés lors des précédentes rentrées s'ajouteront près de 8700 postes (sur les 15 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires) qui manqueront pour assurer un service public de qualité. Dans le même temps, dans l'enseignement supérieur et la recherche, les engagements de créations de postes (1500 au lieu de 3000) ne sont pas tenus.

Ce sont les élèves, les jeunes, notamment ceux qui sont le plus en difficulté, tout autant que les personnels qui vont en payer le prix : dégradation des conditions d'enseignement et de travail, réduction de l'offre d'enseignement, précarité accrue...

Le gouvernement avait déjà abandonné toute priorité à l'éducation, il continue aujourd'hui de démolir le service public.

Les fédérations de l'éducation (FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education), réunies le 19 juin, dénoncent les arbitrages budgétaires du gouvernement qui conduiront à réduire considérablement les moyens du service public. Les fédérations dénoncent une politique à courte vue, rétrograde dans ses choix et dangereuse pour l'avenir.

Elles appellent les personnels à se mobiliser dans une action commune d'ampleur dès la rentrée 2006. Les mauvais coups ne doivent pas passer. C'est bien l'ensemble de la communauté éducative qui est concernée. C'est pourquoi elles décident de proposer une rencontre aux fédérations de parents d'élèves, aux syndicats de lycéens et d'étudiants...

Les fédérations appellent d'ores et déjà à des rassemblements unitaires le mercredi 6 septembre et à une grève courant septembre dont la date sera précisée à la rentrée.

CE QUE PREVOIT

LE PROJET DE CONVENTION

ANPE-UNEDIC

Dans ce projet de convention, il n'y aura plus égalité entre les demandeurs d'Emploi :

Il est en effet prévu 3 types de parcours différenciés d'accompagnement définis en fonction de la distance à l'emploi des demandeurs.

Déjà qu'il est difficile de définir si un demandeur est près ou loin de l'emploi, l'analyse des types de parcours est des plus édifiant. Les principaux parcours sont :

Parcours de type 1 : recherche accélérée pour une distance à l'emploi courte

Parcours de type 2 : recherche active pour une distance moyenne

Parcours de type 3 : recherche accompagnée pour une distance longue

Le problème réside surtout dans les parcours 1 concernant en particulier les métiers en tension : dans ce parcours, les aides relatives à la formation sont exclues de ce dispositif, le demandeur est contacté tous les 15 jours et doit avoir trouvé un emploi dans les 3 mois.

Suivant le choix du parcours, proposé dès l'inscription par les assedic, la pression exercée à l'encontre du demandeur d'emploi va être fonction des agents qui assureront le premier accueil.

On est loin des droits égaux pour tous...

LA TROISIEME FETE ALTERMONDIALISTE MACONNAISE

La troisième fête altermondialiste aura lieu

à la Roche Vineuse le 24 SEPTEMBRE

à l'initiative de ATTAC-Mâcon. Le thème de cette année sera " Construire et résister ". débats , animations (théâtre, musique, chant) et stands militants (avec la participation de la section mâconnaise de la FSU).

La fête altermondialiste mâconnaise est un espace ouvert de rencontre organisé par le comité ATTAC de Mâcon entre des associations et des citoyens opposés à la domination du monde par le libéralisme et souhaitant construire une société, plus juste, centrée sur l'être l'humain .

**Cette journée festive et militante démontre s'il en était besoin
QU'UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE. !!!**